



RÉSEAU DES EXPERTS ERASMUS+

DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS

Guide sur la reconnaissance de la mobilité en formation professionnelle initiale

**Organismes d'enseignement
et de formation professionnels :**

Comment valoriser et reconnaître
les compétences professionnelles acquises
dans les projets de mobilité européens ?



SOMMAIRE

Présentation des experts

Partie 1
Programme Erasmus+ 2021-2027 5

Partie 2
La mobilité à visée certificative 8

› Les étapes et grands principes 8

› Reconnaissance certificative des compétences métiers
d'une certification professionnelle 9

› Reconnaissance certificative des compétences spécifiques à l'Unité
Facultative de Mobilité (UFM) d'un diplôme professionnel 10

Partie 3
Valorisation des compétences acquises en mobilité avec l'Europass
Mobilité 18

Partie 4
Mise en œuvre de la mobilité 22
Comment organiser une mobilité d'apprenants de qualité 22

Partie 5
Synthèse des 3 dispositifs 24



La valorisation des compétences professionnelles acquises à l'étranger dans un parcours de formation est un levier important pour enrichir le parcours professionnel d'un apprenant et favoriser son employabilité. L'engagement des jeunes pour des projets de mobilité et de formation Erasmus+ à l'étranger en atteste. Le développement de cette mobilité, encouragé par le programme européen Erasmus+, répond au défi de moderniser la formation professionnelle face aux besoins en compétences liés au digital et aux enjeux écologiques du cadre stratégique européen. De surcroît, pour les organismes de l'Enseignement et la Formation Professionnels (EFP), ce développement répond à une stratégie d'internationalisation visant à créer un cadre sécurisant pour un apprentissage de qualité et une amélioration continue des formations.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme Erasmus+, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation assure la coordination d'une équipe d'experts sur le volet enseignement et formation professionnels. Sous tutelle de deux ministères – le ministère de l'Education nationale et le ministère du Travail –, cette équipe d'experts accompagne les organismes de l'EFP dans la mise en place de la valorisation et la reconnaissance des acquis d'apprentissage obtenus lors d'une mobilité à l'étranger.

En partenariat avec l'équipe des experts Erasmus+ de l'EFP, ce guide a été conçu pour les organismes. Il vise à promouvoir les outils de la reconnaissance de la mobilité des apprenants en Europe et à fournir aux professionnels des informations pratiques. À travers trois dispositifs complémentaires, le guide aborde en transversalité la reconnaissance de compétences « métiers » en vue de l'obtention d'une certification, la reconnaissance de compétences spécifiques à l'Unité Facultative de Mobilité (UFM) et la valorisation de compétences professionnelles et transversales avec l'Europass Mobilité. Nourri d'exemples concrets, ce guide a pour ambition de favoriser une meilleure appréhension de ces dispositifs à travers leur contextualisation, la présentation de clés de réussite et de recommandations pour leur mise en oeuvre.

Ce guide a vocation à soutenir les stratégies d'ouverture européenne et internationale d'organismes et à favoriser de belles expériences de mobilité pour les jeunes.

Je remercie l'ensemble des partenaires ayant contribué à sa réalisation et en particulier l'équipe des experts Erasmus+ de l'EFP et les professionnels qui œuvrent au quotidien en faveur de la reconnaissance de la mobilité des apprenants.

Nelly FESSEAU
Directrice de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation



Qui sont les experts Erasmus+ de l'enseignement et de la formation professionnels ?

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation, et l'équipe des experts Erasmus+ de l'enseignement et de la formation professionnels, ont rédigé ce guide à destination des organismes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) préparant à des certifications professionnelles de niveaux 3 et 4 en formation initiale.

L'équipe nationale d'experts Erasmus+ de l'EFP a un rôle de conseil et d'accompagnement des candidats et porteurs de projets pour les actions de mobilité ou de partenariat sur le volet enseignement et formation professionnels du programme Erasmus+.

L'équipe d'experts Erasmus+ de l'EFP a été sélectionnée par l'Agence Erasmus+ France en lien avec les ministères de tutelles chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.

Elle est composée de professionnels actifs dans le domaine de l'EFP, qui maîtrisent les principes et outils de reconnaissance des acquis d'apprentissage, de l'assurance qualité en matière d'EFP et de la mise en œuvre de la mobilité transnationale dans les programmes de formation professionnelle.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/experts-erasmus-efp/>



<https://www.linkedin.com/showcase/les-experts-erasmus-de-l-efp/>



PROGRAMME Erasmus+ 2021-2027



1

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014 et renouvelé pour la période 2021-2027. Il offre des opportunités de mobilité et de partenariats pour les acteurs de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes, de la jeunesse et du sport.

LE PROGRAMME MET EN AVANT 4 PRIORITÉS FORTES

PRIORITÉS D'ERASMUS+



Inclusion et diversité

Il s'agit de développer des projets qui favorisent l'égalité des chances au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de problèmes de santé, de leur origine ou encore de leur lieu de vie.



Transition écologique

Erasmus+ encourage tous les projets à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement et à sensibiliser leurs participants au développement durable.



Transformation numérique

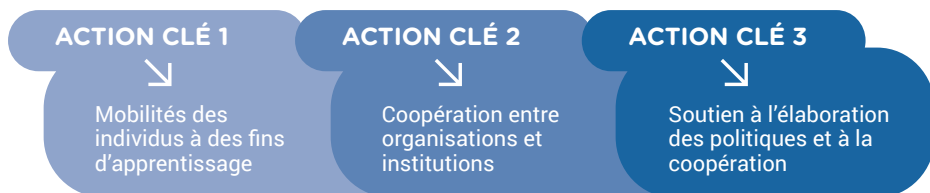
La dimension numérique se retrouve dans l'ensemble du programme avec des activités d'apprentissage virtuelles, des sessions de formation pour les enseignants, une communauté en ligne dans European School Education Platform.



Participation à la vie démocratique et citoyenneté européenne

Erasmus+ permet de doter les jeunes de l'expérience, des aptitudes et des compétences dont ils ont besoin pour devenir des citoyens européens actifs.

Sur le volet enseignement et formation professionnels, Erasmus+ offre aux apprenants et aux personnels toute une série de possibilités pour améliorer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences. Le programme offre aux organismes de l'EFPP la possibilité de coopérer avec un large éventail de partenaires à l'étranger afin de devenir plus ouverts, plus dynamiques et plus attrayants :



L'**ACTION CLÉ 1**, que nous abordons dans ce guide, vise à soutenir les organisations dispensant un enseignement et une formation professionnels, ou jouant d'autres rôles dans ce domaine, qui souhaitent développer des activités de mobilité à des fins de formation pour les apprenants et le personnel.

L'OBJECTIF EUROPÉEN EST DE FINANCER LA MOBILITÉ DE 10 MILLIONS DE CITOYENS EUROPÉENS ENTRE 2021 ET 2027 À TRAVERS PLUSIEURS TYPES D'ACTIVITÉ.

Activités éligibles pour la mobilité Erasmus+ sur le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels

➤ **Mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage**

Les apprenants peuvent réaliser une période de formation de 10 jours à 3 mois au sein d'un organisme de l'EFPP, en entreprise (ou dans tout autre organisme actif dans le domaine de l'EFPP ou sur le marché du travail).

➤ **Mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage (ErasmusPro)**

Les apprenants peuvent réaliser une période de formation de 3 mois à un an au sein d'un organisme de l'EFPP, en entreprise (ou dans tout autre organisme actif dans le domaine de l'EFPP ou sur le marché de travail).

➤ **Participation à des concours de métiers**

Les apprenants et le personnel qui les accompagne peuvent bénéficier d'une aide pour participer à des concours des métiers à l'étranger sur une période de 1 à 10 jours.

➤ **Mobilité de groupe**

Un groupe d'apprenants (à partir de 2) de l'organisation d'envoi peut participer à un séjour d'apprentissage collectif avec d'autres apprenants chez un prestataire d'EFPP partenaire à l'étranger (de 2 à 30 jours).

Pour rappel, ce guide se concentre sur la mobilité des apprenants qui développent des compétences professionnelles à l'étranger dans un parcours de formation. Les compétences visées doivent être décrites en amont de la mobilité et évaluées pendant et/ou après.

POUR ALLER PLUS LOIN

En France, la liste des publics éligibles à la mobilité de l'EFPP est publiée chaque année dans une note de service publiée au BOEN/BOESR.

Vous trouverez toutes les informations pour candidater au programme Erasmus+ sur la plateforme MonProjetErasmus+ : <https://monprojet.erasmusplus.fr/>



La valorisation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par un apprenant (élève, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle) sont essentielles pour intégrer la mobilité dans son parcours de formation.

Il existe aujourd'hui trois dispositifs cumulatifs qui permettent de :

- **reconnaitre** tout ou partie des compétences métiers d'une unité de la certification professionnelle de niveaux 3 ou 4 préparée par l'apprenant (cf. §2.2) ;
- **reconnaitre** des compétences spécifiques à une unité facultative (appelée Unité Facultative de Mobilité (UFM)) de la certification professionnelle de niveau 3 ou 4 préparée par l'apprenant – à la condition que cette certification dispose d'une UFM (cf. §2.3) ;
- **enrichir** un Curriculum Vitae (CV) de type Europass Mobilité (cf. §3).

Ces trois dispositifs de valorisation peuvent être cumulés (cf. exemple Projet EuroMELEC à la fin du guide).





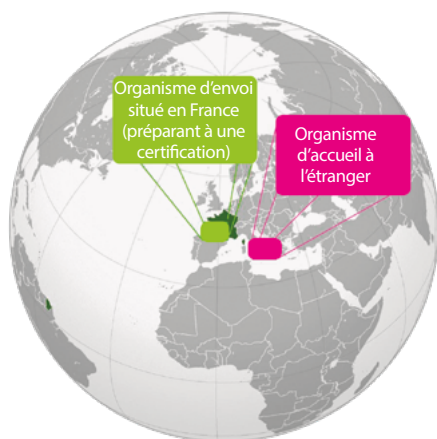
LA MOBILITÉ À VISÉE CERTIFICATIVE

ÉTAPES ET GRANDS PRINCIPES



Reconnaître les compétences professionnelles acquises en mobilité dans le cadre de l'obtention d'une certification professionnelle de niveaux 3 ou 4 : diplôme (CAP, Baccalauréat professionnel, Brevet professionnel, Brevet des métiers d'art, certificat de spécialisation - ex mention complémentaire), Titre ou Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Organisme d'envoi en France et Organisme d'accueil à l'étranger



- Encourager la mobilité des apprenants à l'étranger ;
- Permettre la reconnaissance des compétences acquises lors de cette mobilité ;
- Créer un cadre sécurisant pour assurer un apprentissage de qualité pour l'apprenant ;
- Favoriser l'employabilité.

Organisme d'envoi en France → Organisme de formation
 Organisme d'accueil à l'étranger → Entreprise ou Organisme de formation

Principes

Lors de la mobilité, les acquis d'apprentissage sont :

- évalués par l'organisme d'accueil ;
- validés par l'organisme d'envoi ;
- reconnus par l'organisme certificateur.

Prérequis

- Certification définie en termes d'acquis d'apprentissage (aptitudes, compétences, savoirs associés ...), et organisée en unités d'acquis d'apprentissage (unités professionnelles, blocs de compétences ...).
- Des équipes de direction engagées et l'ensemble des acteurs (équipes pédagogiques, référents mobilités, apprenants, etc.) impliqué.
- Engagement entre l'organisme d'envoi et l'organisme d'accueil.
- La pratique du Contrôle en Cours de Formation pour l'organisme d'envoi.

Les bénéfices :
 Intégration de la mobilité dans le parcours de formation incluant l'évaluation en vue de la certification.

RECONNAISSANCE CERTIFICATIVE DES COMPÉTENCES MÉTIERS D'UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE



Évaluer des compétences métiers d'une certification professionnelle acquises par des apprenants en mobilité dans le but de les faire reconnaître pour l'obtention de tout ou partie d'un ou plusieurs blocs de compétences (ou unité professionnelle) constitutif de la certification professionnelle.

La réciprocité des mobilités peut s'organiser entre l'organisme d'accueil et l'organisme d'envoi.

Pour qui ?

- Les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.
- Les apprentis dans un centre de formation par apprentissage ou de section d'apprentissage.
- Les salariés bénéficiant d'un contrat de professionnalisation dans le cadre de l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un CQP.
- Les stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public ou privé.

Les conditions

Les certifications professionnelles constituées en blocs de compétences facilitent la mise en place de la mobilité à visée certificative.

La période de mobilité doit être partie intégrante de la formation et l'évaluation dont elle est le support doit avoir lieu pendant la période de mobilité, donc pendant la formation.

Pour un diplôme professionnel, le mode d'évaluation du bloc de compétences (ou unité professionnelle) doit être le Contrôle en Cours de Formation (CCF)¹.

Comment ?

Tout projet de mobilité visant la reconnaissance de compétences métiers doit obligatoirement s'inscrire dans un processus de co-construction associant l'organisme d'envoi, la ou les structures d'accueil et l'organisme certificateur ou son représentant.

L'organisme d'envoi doit en particulier s'assurer auprès de l'organisme certificateur² que la réglementation (règlement d'examen / référentiel de certification) est compatible avec un objectif de reconnaissance certificative des acquis d'apprentissage évalués lors de la période de mobilité.

¹Le CCF est une modalité d'évaluation en vue de la délivrance de la certification (du diplôme) réalisée durant la période de formation et non lors de l'examen terminal, sur les lieux où se déroule la formation (établissement de formation ou entreprise), par les formateurs eux-mêmes (enseignants et/ou tuteurs ou maîtres d'apprentissage). Le CCF ne peut être mis en œuvre que par des établissements de formation habilités par l'organisme certificateur à le pratiquer.

²Organisme qui délivre le diplôme, le titre ou le CQP (ministère, branche professionnelle, ...).



EXEMPLE

PROJET TRANSFRONTALIER FORMA NAEN

Rappel projet et contexte

Mobilité à visée certificative entre l'Espagne et la France dans le cadre du :

- > CQP Carrossier-Peintre (FR)
- > Certificat de professionnalisation Peintre Automobile (ES)

VALIDATION DU BLOC DE COMPÉTENCE :
PRÉPARATION DES SURFACES

Mise en œuvre

Avant la mobilité

Les partenaires

ANFA* (Certificateur Français)

CIP DONAPEA à Pampelune
(Organisme d'accueil des Français
Organisme d'envoi des Espagnols
Certificateur Espagnol)

CFA de la Chambre des Métiers
de Bayonne
(Organisme d'envoi des français
Organisme d'accueil des Espagnols)



5 apprenants



5 apprenants

Les financements

Cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020).

Pendant la mobilité

Mobilité croisée et synchrone (les apprenants des deux pays réalisent leur mobilité au même moment) réalisée du 17 au 28 Janvier 2022.

Après la mobilité

L'expérience s'est conclue par une conférence à Irun au cours de laquelle apprenants, formateurs et certificateurs ont pu échanger des bonnes pratiques, analyser le développement de l'échange, comparer les méthodes d'enseignement et évaluer l'expérience.

* L'ANFA : Association nationale pour la formation automobile, s'engage en faveur de la mobilité des apprenants de la branche des services de la mobilité depuis plus de 20 ans.

Clés de la réussite

Des outils facilitants



une application pour aider les apprenants à comprendre le vocabulaire dans la langue du pays d'accueil



Un seul document pédagogique simplifié avec l'ensemble des engagements (bloc de compétences, évaluation, logistique, relevé de résultats, contrat pédagogique, etc.)

Des visites préparatoires entre les partenaires pour préparer la venue des apprenants, échanger de manière informelle, et améliorer la confiance mutuelle.

Un engagement de toutes les équipes pédagogiques et de direction ainsi que des certificateurs.



L'ANFA comme certificateur mais aussi comme organisme facilitateur : L'ANFA a travaillé étroitement avec les organismes de formation afin que les compétences acquises par les jeunes en Espagne soient validées et reconnues en vue de l'obtention de leur CQP Carrossier-Peintre en France. L'association a expliqué la démarche à l'ensemble des acteurs et a facilité la réalisation du projet de bout en bout.



POUR ALLER PLUS LOIN ET EN DÉCOUVRIR PLUS SUR CE PROJET

vous pouvez cliquer sur les liens suivants :
[site web du projet](#) dédiée à cette action sur la [chaîne Youtube du projet](#)



Ministerio de Educación, Juventud y Deporte
Ministerio de Sanidad, Consumo y Bienestar Social
Ministerio de Transportes, Movilidad y Agenda Urbana

PARTENAIRES



Basque Government (Gobierno Vasco) / Gobierno Vasco

Basque Government (Gobierno Vasco) / Gobierno Vasco

PARTENAIRES ASSOCIÉS



Basque Government (Gobierno Vasco) / Gobierno Vasco

Basque Government (Gobierno Vasco) / Gobierno Vasco



EXEMPLE

MODULE D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE (MAP)

Module Certificatif du Baccalauréat Professionnel
du ministère chargé de l'Agriculture

Rappel projet et contexte

ÉTABLISSEMENT : MFR DE BALLEROY (14).

CLASSE CONCERNÉE : 1^{ÈRE} BAC PRO CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (CGEA), POLYCLTURE - ELEVAGE (SUPPORTS PRINCIPAUX : BOVIN ET ÉQUIN).

Sujets MAP jusqu'en 2022 :

- > Valorisation et commercialisation des chevaux et produits équestres.
- > Appréhender les outils de conduite d'élevage allaitant pour les apprenants en support agricole.

Sujets MAP à partir de sept 2023 :

- > Valorisation et commercialisation des chevaux et prestations équestres.
- > Renforcer ses connaissances en matière de productions animales à destination du consommateur.

Outils de réalisation du MAP :

- > Mobilité de stage Erasmus+ de 3 semaines aux Pays-Bas.

Répartition horaire du MAP :

- > 46 heures partagées entre l'enseignement professionnel et la mobilité transnationale.

Mise en œuvre

Le MAP agricole : « Renforcer ses connaissances en matière de productions animales à destination du consommateur. »

Avant la mobilité

Objectif : il s'agit pour les apprenants de s'ouvrir à d'autres productions animales en vue de sa consommation.

Pendant la mobilité

Une 1^{ère} partie du MAP consiste en un enseignement dans l'établissement autour de la diversité des productions animales bouchères. Des visites d'élevages sur le territoire local sont organisées.

Une 2^{ème} partie consiste à partir en mobilité transnationale (ou en France) pour gagner en expérience dans le domaine d'une production animale bouchère.

Après la mobilité

L'évaluation certificative se fait en 2 temps :

1^{ère} partie : suite à l'enseignement théorique et visites : écrit sur table dans l'établissement.

2^{ème} partie : oral sur le lieu de stage transnational (ou en France) par le maître de stage européen ou français.

Clés de réussite et points de vigilance

Clés de réussite

- Apporter une dimension européenne valorisante à un diplôme professionnel et de surcroît agricole.
- Une prise de conscience de la transférabilité des compétences des apprenants.
- Une montée en compétence de l'équipe pédagogique.
- Une montée en compétence des maîtres de stage européens.
- Une dynamique européenne au sein de l'établissement.

Points de vigilance

- Le MAP, comprenant un temps de stage, doit offrir la possibilité d'effectuer ce stage soit en France soit dans un pays européen.
- Anticiper suffisamment le déroulé pédagogique et les contenus (fiches explicatives pour les maîtres de stage européens, grille d'évaluation) pour la validation du certificateur avant la mise en place du MAP.
- Bien préparer les apprenants à l'oral du MAP : maîtrise du vocabulaire technique dans une langue étrangère vivante puisque l'évaluateur est le maître de stage européen.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/1re-tle>

NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2010-2079 Date : 23 juin 2010



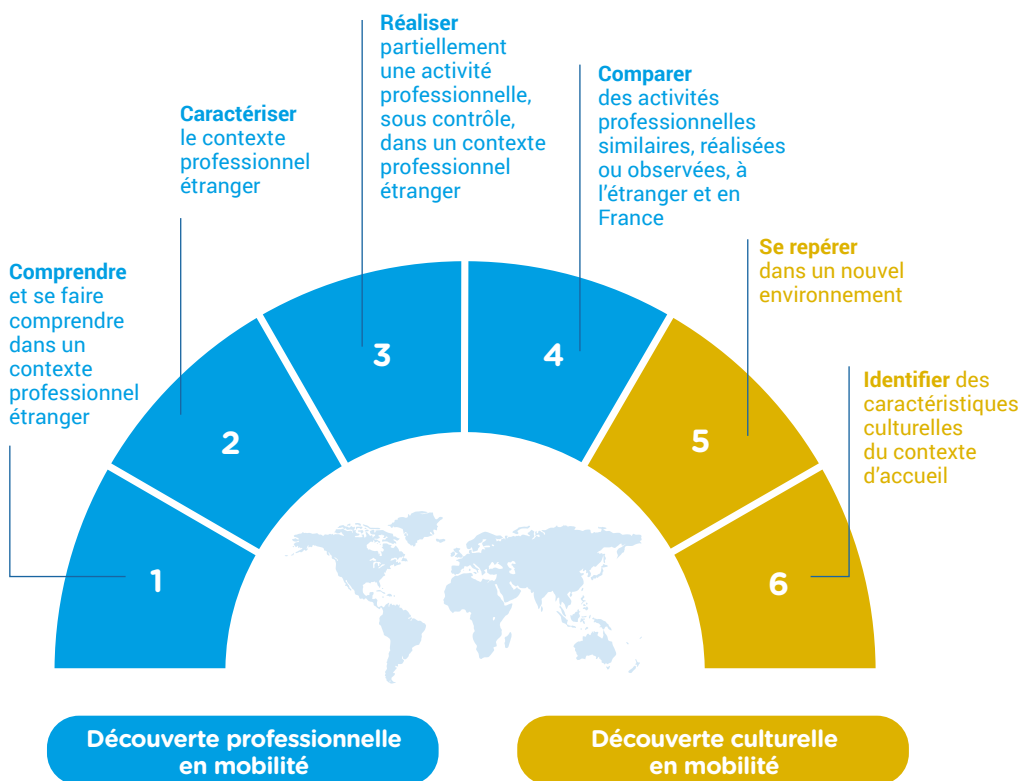
RECONNAISSANCE CERTIFICATIVE DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES À L'UNITÉ FACULTATIVE DE MOBILITÉ (UFM) D'UN DIPLÔME PROFESSIONNEL



Reconnaître les compétences spécifiques à l'UFM acquises au cours d'une période de formation effectuée à l'étranger dans le cadre de la préparation des diplômes suivants : CAP, Bac pro, Brevet Professionnel ou Brevet des Métiers d'Art.

6 compétences spécifiques à l'UFM

(indépendantes des compétences métiers du diplôme)



Pour qui ?

Peuvent présenter l'UFM :

- Les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat ;
- Les apprentis dans un centre de formation d'apprentis ou de section d'apprentissage habilités à mettre en œuvre le CCF ;
- Les stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public.

Préparant l'un de ses diplômes :

- Baccalauréat professionnel (toutes les spécialités sont éligibles) ;
- CAP, Brevet professionnel, Brevet des métiers d'art (à la condition que l'UFM figure dans le règlement d'examen de la spécialité concernée).

L'épreuve :

L'épreuve comprend deux parties :

- La première partie se déroule dans le pays étranger, à l'issue de la période de mobilité. Elle est notée sur 8 points sur la base de la grille d'évaluation renseignée par les évaluateurs du pays étranger ;
- La deuxième partie se déroule en France, au plus tard trois mois après le retour du candidat. Elle est notée sur 12 points.

Attestation MobilitéPro

Délivrance d'une attestation « MobilitéPro », jointe au diplôme, pour les candidats ayant obtenu leur diplôme et une note \geq à 10 à l'évaluation de l'UFM.

Ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme peuvent choisir de conserver le bénéfice de l'évaluation pendant une durée de 5 ans.

République française Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse Académie de :	
Attestation « MobilitéPro »	
Ce document atteste des compétences acquises dans le cadre de l'unité facultative de mobilité du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art.	
Vu l'arrêté du	
L'attestation MobilitéPro est délivrée, à l'issue de la session d'examen :	
à :	
Date de naissance :	
Intitulé du diplôme :	
Intitulé de la spécialité :	
Lieu d'accomplissement de la période de mobilité :	
Le recteur de l'académie :	

L'UFM fonctionne-t-elle avec tous les diplômes ?	Diplôme	UFM (toujours évaluée en CCF)
	CAP	Si l'UFM figure dans le règlement d'examen de la spécialité concernée du CAP
	Baccalauréat Professionnel	Toutes les spécialités du Bac Pro disposent de l'UFM
	Brevet Professionnel	Si l'UFM figure dans le règlement d'examen de la spécialité concernée du BP
	Brevet des Métiers d'Art	Si l'UFM figure dans le règlement d'examen de la spécialité concernée du BMA
	Certificat de spécialisation Niv 3 et 4	Pas d'UFM



EXEMPLE

MISE EN PLACE DE L'UNITÉ FACULTATIVE DE MOBILITÉ EN BAC PRO MCV (Métiers du Commerce et de la Vente) au Campus du Lac

Rappel projet et contexte

ÉTABLISSEMENT : CAMPUS DU LAC – BORDEAUX
CLASSE CONCERNÉE : 1ÈRE BAC PRO MCV

Mobilité :

> mobilité de stage Erasmus+ de 2 semaines du 7 au 18 février (année N).

Première partie de l'épreuve :

> dernier jour de la mobilité 18 février (année N).

Deuxième partie de l'épreuve :

> dans les 3 mois qui suivent le retour de mobilité (18 mai année N).

Avant la mobilité

Le référent mobilité informe l'apprenant sur :

- **Le caractère optionnel** de l'UFM, seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés.
- **Les modalités de l'épreuve :**
Une première partie évaluée à l'étranger par le tuteur de l'organisme d'accueil.
Une seconde partie en France, l'apprenant sera convoqué pour un oral de CCF devant un jury.
- **Les compétences** évaluées dans la seconde partie (Cf. Vade-mecum).
Le référent mobilité informe l'équipe pédagogique sur les modalités de l'UFM.
Le référent mobilité informe le tuteur de l'organisme d'accueil sur les compétences évaluées pendant la mobilité (Cf. Vade-mecum).

Pendant la mobilité

L'apprenant tient un carnet de bord et prend des photos de l'organisme d'accueil et de la ville où il effectue sa mobilité.

Première partie de l'épreuve :

- A la fin du stage, le formateur accompagnant ou le référent mobilité fournit la grille d'évaluation au tuteur de l'organisme d'accueil (Cf. Vade-mecum).
- Le tuteur de l'organisme d'accueil remplit la grille, la remet à l'organisme d'envoi, la note est mise par l'équipe pédagogique.

Après la mobilité

- Rappel fait à l'apprenant des modalités de la seconde partie de l'épreuve.
 - L'équipe pédagogique fixe une date pour l'épreuve et établit une convocation CCF.
- #### **Deuxième partie de l'épreuve :**
- Oral en présence de 2 formateurs : un de matières générales, un de matières professionnelles. Les formateurs remplissent une grille d'évaluation (Cf. Vade-mecum).

Clés de réussite et points de vigilance

Clés de réussite

- Valorisation de la période de mobilité.
- Enthousiasme des apprenants.
- Mise en place simplifiée par la présence des documents traduits dans le Vade-mecum.

Quelques points de vigilance à prendre en compte

Avant la mobilité

- Vérifier que l'UFM est bien inscrite dans le référentiel de l'examen.
Exemple : pour le Bac Pro : UFM possible pour tous les Bac pro en CCF.
- Les compétences évaluées sont les mêmes quelle que soit la spécialité du diplôme.
- Inciter l'apprenant à tenir un carnet de bord pendant la mobilité.

Après la mobilité

- Lors de l'inscription à l'examen, préciser que l'apprenant a passé l'UFM.
- Lors de l'enregistrement des notes CCF, ne pas oublier de remplir le bordereau de l'UFM.
- Archiver le temps requis dans les documents relatifs à l'UFM.
- Délivrance d'une attestation « MobilitéPro », jointe au diplôme, pour les candidats ayant obtenu leur diplôme et une note supérieure ou égale à 10 à l'évaluation de l'UFM. Ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme peuvent choisir de conserver le bénéfice de l'évaluation pendant 5 ans.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour plus d'informations sur la valorisation de la mobilité des lycéens ou des apprentis des établissements du Ministère de l'Éducation Nationale



The image shows a document cover with the following text:

Vade-mecum : Mise en oeuvre de mobilités à visée certificative à l'étranger dans les diplômes professionnels relevant du Ministère de l'Éducation nationale

10/10/2021

Télécharger la publication

L'ouverture européenne et internationale des établissements est aujourd'hui une réalité qui fait partie intégrante de leurs projets. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

On the left side of the screenshot, there is a smaller image of a document titled 'Mise en oeuvre de mobilités à visée certificative à l'étranger dans les diplômes professionnels relevant du Ministère de l'Éducation nationale'. It lists 'Certificat d'aptitude professionnelle', 'Baccalauréat professionnel', 'Brevet professionnel', and 'Brevet des métiers d'art'.

<https://agence.erasmusplus.fr/publications/mise-en-oeuvre-de-mobilités-a-visée-certificative-a-etranger-dans-les-diplômes-professionnels-relevant-du-ministère-education-nationale/>





VALORISATION DES COMPÉTENCES ACQUISES

EN MOBILITÉ AVEC L'EUROPASS MOBILITÉ

EUROPASS MOBILITÉ



L'Europass Mobilité est un document officiel de l'Union européenne qui atteste du parcours européen d'apprentissage suivi par un individu lors d'une période de stage, de formation professionnelle ou d'études.

Document renseigné ou complété suite à une mobilité qui permet de formaliser :

- les activités et tâches ou EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES réalisées pendant la mobilité
- les acquis en termes de COMPÉTENCES



Pour qui ?

Depuis sa création en 2004, l'Europass Mobilité s'est imposé progressivement comme le document de référence européen pour accompagner les bénéficiaires dans la valorisation de l'ensemble des compétences acquises lors d'une expérience de mobilité à l'international.

L'Europass Mobilité peut être délivré pour toute expérience de mobilité, indépendamment du type de programme, du type de mobilité, ou de sa durée.

Afin de garantir la qualité du document, et avant le départ en mobilité, il convient :

- d'avoir identifié des objectifs de formation
- d'avoir identifié une personne de référence dans le pays d'accueil, en capacité de suivre la progression de l'individu.

Structure du document

L'Europass Mobilité constitue un relevé formel et détaillé des compétences acquises lors de l'expérience de mobilité.

Il est structuré comme suit :



➤ **Une première partie** qui comprend des informations sur le programme, le mode et le secteur de mobilité, ainsi que sur les organismes d'envoi et d'accueil.



➤ **Une deuxième partie** consacrée à la description des compétences acquises par l'apprenant, à l'aide de différents cadres européens de référence.



➤ **Une troisième partie** qui détaille les activités réalisées, les modalités de tutorat et d'évaluation des compétences.

ZOOM SUR...

Les principaux cadres européens de référence pour décrire les compétences.

➤ Le cadre européen des compétences pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/297a33c8-a1f3-11e9-9d01-01aa75ed71a1/language-en>

Ce cadre définit huit compétences clés utiles à l'épanouissement personnel, à un mode de vie sain et durable, à l'employabilité et à l'inclusion sociale :

- compétences en lecture et en écriture;
- multilinguisme;
- compétences mathématiques, scientifiques et en ingénierie;
- compétences numériques et technologiques;
- compétences interpersonnelles et aptitude à acquérir de nouvelles compétences;
- citoyenneté active;
- entrepreneuriat;
- sensibilité et expression culturelles.

➤ La classification multilingue ESCO qui identifie, décrit et classe les professions et aptitudes pertinentes pour le marché du travail au sein de l'UE : <https://esco.ec.europa.eu/fr>

➤ Une description des compétences au format libre est également possible;

Les cadres peuvent être combinés entre eux.

Les étapes de la délivrance des Europass Mobilité

La délivrance des Europass Mobilité est à l'initiative d'un organisme d'envoi qui demande le document auprès de l'Agence Erasmus+ France/ Education Formation qui est le Centre National Europass.

Avant la mobilité, l'organisme d'envoi :

- saisit les informations administratives depuis son espace bénéficiaire

Pendant la mobilité, la personne de référence identifiée dans l'organisme d'accueil

- détaille les activités et tâches réalisées par l'apprenant
- suit la progression et l'acquisition de compétences par l'apprenant
- met en place des modalités d'évaluation éventuelle - si requis

Après la mobilité :

L'organisme d'envoi :

- complète le document avec les compétences acquises déclarées par l'organisme d'accueil à l'issue de la mobilité
- signe l'Europass Mobilité et l'envoie à l'organisme d'accueil pour signature
- organise, s'il le souhaite, une remise officielle du document et joint son Europass Mobilité à ses candidatures

Le bénéficiaire :

- conserve le document dans l'espace bibliothèque de la plateforme Europass ;
- valorise son expérience dans le « profil de compétences » ;
- intègre son expérience dans son curriculum vitae.

www.europass.eu





europass

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://europass.europa.eu/fr>

- Décision Europass de 2018 :

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32018D0646#:~:text=D%C3%A9cision%20\(UE\)%202018%2F646,int%C3%A9r%C3%AAt%20pour%20l'EEE.%20](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32018D0646#:~:text=D%C3%A9cision%20(UE)%202018%2F646,int%C3%A9r%C3%AAt%20pour%20l'EEE.%20)

Europass a été adopté par une Décision du Parlement européen et du Conseil concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications.

332 927

Europass mobilité
ont été délivrés
depuis 2004



MISE EN ŒUVRE DE LA MOBILITÉ

COMMENT ORGANISER UNE MOBILITÉ D'APPRENANTS DE QUALITÉ ?

Les étapes



Les activités à mener peuvent être regroupées en 3 étapes :

- Avant la mobilité
- Pendant la mobilité
- Après la mobilité

Les activités concernent les trois partenaires que sont :

- L'organisme d'envoi
- L'organisme d'accueil
- L'organisme certificateur

Avant la mobilité

L'ORGANISME D'ENVOI



- Recherche un ou plusieurs **partenaires** pour l'accueil des apprenants.
- Établit un **document**, dans la **langue du pays d'accueil**, présentant la **certification professionnelle française** à destination de l'organisme d'accueil.
- Convient avec l'organisme d'accueil des apprentissages visés par la période de mobilité, ces apprentissages étant regroupés de manière cohérente : **Unité d'acquis d'apprentissage**.
- Établit et fait signer des documents contractuels : (par exemple **Convention de partenariat - Contrat pédagogique - Relevé individuel de résultats**, ou un document simplifié regroupant les éléments convenus avec l'organisme d'envoi).
- Informe l'organisme certificateur des **conditions** particulières des **évaluations**. L'évaluation réalisée à l'étranger doit répondre aux exigences de la certification.

L'ORGANISME D'ACCUEIL



- S'approprié le document présentant la **certification professionnelle du pays d'envoi**
- Amende, valide et signe la **convention de partenariat** accompagnée du **contrat pédagogique**.
- **Prépare l'accueil** des apprenants.

L'ORGANISME CERTIFICATEUR



- **Informe** et conseille, si besoin, **l'organisme d'envoi et d'accueil sur la mise en oeuvre des mobilités** et sur les obligations réglementaires liées à la certification professionnelle concernée.
- **Contrôle**, si besoin, la conformité de la **convention de partenariat** et du **contrat pédagogique**



Pendant la mobilité

L'ORGANISME D'ENVOI



- › S'assure des **conditions d'accueil** et de séjour des apprenants et, en cas de besoin, régule les conditions de mise en œuvre de la mobilité.
- › Répond aux sollicitations de l'organisme d'accueil et des apprenants.

L'ORGANISME D'ACCUEIL



- › Veille aux **conditions d'accueil et de séjour** des apprenants.
- › Selon les prescriptions figurant dans les documents contractuels :
 - Assure la **formation en mobilité** ;
 - Procède à l'**évaluation en mobilité** ;
 - Complète le **relevé individuel de résultats**.
 - Transmet les **résultats de l'évaluation** à l'organisme d'envoi.

Après la mobilité

L'ORGANISME D'ENVOI



- › **Vérifie et valide** les documents transmis par l'organisme d'accueil à la fin de la période de mobilité, notamment ceux relatifs à l'**évaluation**.
- › **Valide (ou non) les acquis d'apprentissage** mentionnés sur le **relevé individuel de résultats**.
- › Établit avec l'organisme d'accueil un **bilan** du déroulement de la mobilité.
- › Peut réaliser des ateliers de valorisation des compétences acquises en mettant à jour le CV Europass.
- › Garde contact avec l'organisme d'accueil pour pérenniser l'action dans le temps (renouvellement de mobilité avec une autre promotion).

L'ORGANISME D'ACCUEIL



- › Répond aux **sollicitations** éventuelles de l'organisme d'envoi sur les documents transmis.
- › Établit avec l'organisme d'envoi un **bilan** du déroulement de la mobilité.

L'ORGANISME CERTIFICATEUR



- › **Reconnaît les acquis d'apprentissage** et les prend en compte **dans la certification** préparée.



SYNTHÈSE DES TROIS

Dispositifs

Diplômes et titres concernés

Tous les titres et diplômes des niveaux 3 et 4 du cadre national des certifications

Conditions

Pour les diplômes de l'Éducation nationale, habilitation obligatoire de l'établissement à mettre en œuvre le Contrôle en Cours de Formation

Destinations

Pour les titres : pays de l'Union européenne – de l'Espace Économique Européen – de l'Alliance Européenne de Libre Échange
Pour les diplômes : toutes les destinations

Durée des mobilités

Plutôt pour des mobilités > 2 semaines

Bénéfices pour l'apprenant

Intégration des compétences acquises en mobilité dans la démarche de certification

Limites / prérequis

- Connaissance du référentiel de la certification visée
- Garantir la cohérence pédagogique du parcours global de la formation réalisé à la fois en France et à l'étranger



DISPOSITIFS

2

RECONNAISSANCE CERTIFICATIVE DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES FACULTATIVE DE MOBILITÉ (UFM) D'UN DIPLÔME

Les diplômes professionnels de l'Éducation nationale (niveaux 3 et 4 du cadre national des certifications) et les Bac Professionnels du Ministère de l'Agriculture

Habilitation obligatoire de l'établissement à mettre en œuvre le Contrôle en Cours de Formation

Toutes les destinations

Toutes les durées sont possibles mais elles sont généralement de 2 à 3 semaines

- Obtention de points supplémentaires si note > 10 à l'UFM
- Délivrance d'une attestation si obtention du diplôme
- Dispositif simple à mettre en œuvre

- L'UFM s'appuie sur des compétences spécifiques à l'UFM et non sur les compétences métiers du diplôme.
- L'UFM est possible pour tous les Bac Pro.
- Pour les CAP/ BP /BMA, l'UFM n'est possible que si l'UFM figure au règlement d'examen du diplôme.

3

VALORISATION DES COMPÉTENCES ACQUISES EN MOBILITÉ AVEC L'EUROPASS MOBILITÉ

Non concerné

Aucune

Pays de l'Union européenne –
de l'Espace Économique Européen –
de l'Alliance Européenne de Libre
Échange

Toutes

- Identification des compétences transposables dans un CV
- Valorisation des compétences transversales
- Notoriété du dispositif européen, depuis 2004, reconnu

- N'est pas un dispositif certificatif



EXEMPLE

EXEMPLE D'UN PROJET ERASMUS+ DE MOBILITÉ UTILISANT LES TROIS DISPOSITIFS DE RECONNAISSANCE OU DE VALORISATION



Cinq organismes européens de formation professionnelle partenaires :

- Lycée Léonard de Vinci - Soissons - FRANCE
- Berufskolleg des Kreises Olpe - Olpe - GERMANY
- Escola Profissionnal de Aveiro - Aveiro - PORTUGAL
- Vegova - Ljubljana - SLOVENIA
- Bildningscentrum Facetten - Åtvidaberg - SWEDEN

Objectifs du projet :

- Enrichir la formation professionnelle des apprenants (pour la France : lycéens préparant le Bac Pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés » (MELEC))
- Ouvrir les participants aux cultures étrangères
- Renforcer l'ouverture d'esprit, l'ambition, les compétences linguistiques et la propension à la mobilité des lycéens
- Reconnaître les compétences acquises à l'étranger selon les 3 dispositifs :
 - Évaluation à visée certificative d'une Unité Professionnelle Obligatoire (UPO) du Bac Pro MELEC
 - Évaluation à visée certificative de l'Unité Facultative de Mobilité (UFM) de ce Bac Pro
 - Valorisation des compétences acquises en mobilité via l'Europass Mobilité

Contenu (élèves) :

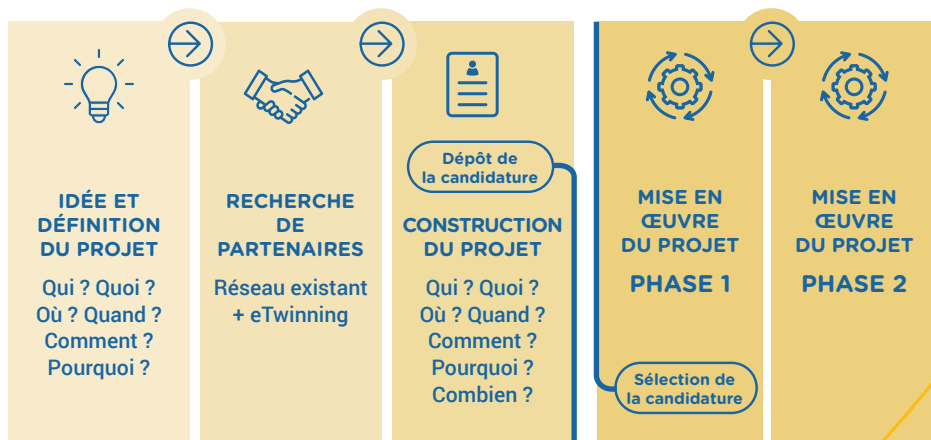
- Pour chaque élève volontaire :
 - Mobilité d'une semaine au sein d'un établissement de formation partenaire
 - Période de formation en milieu professionnel (PFMP) à l'étranger
- Pour tous les élèves de la classe :
 - 2 heures / semaine – Heures EuroMELEC : activités en lien avec la formation professionnelle
 - Accueil des délégations étrangères pour activités professionnelles communes

Contenu (enseignants) :

- Préparation des activités (professionnelles et culturelles)
- Échanges de pratiques
- Mise en œuvre du système d'évaluation et de validation des acquis des élèves à l'étranger
- Valorisation du projet

COMMENT ORGANISER UNE MOBILITÉ D'APPRENANTS DE QUALITÉ ?

Chronologie du projet



**PROGRESSION PÉDAGOGIQUE COMMUNE AUX 5 ORGANISMES
DE FORMATIONS PARTENAIRES (ORDRE DES MOBILITÉS EN FONCTION
DES TÂCHES PROPOSÉES DANS CHAQUE PAYS)**

PORTUGAL <i>Mobility to this country : January</i>	SWEDEN <i>Mobility to this country : May</i>	SLOVENIA <i>Mobility to this country : November</i>	GERMANY <i>Mobility to this country : January</i>	FRANCE <i>Mobility to this country : May</i>
<p>Installing the protection circuit breaker, according to the electrical diagram</p> <p>Installing tubes to protect the electrical conductors</p> <p>Installing a simple command switch to activate the lighting system</p> <p>Installing an incandescent / fluorescent lamp cap</p> <p>Selecting and installing insulated cables</p> <p>Carrying out electrical installation with precision and ability</p> <p>Testing the prepared installations</p> <p>Testing installations when switched on</p> <p>Approaching and diagnosing the resolution of problems in the construction of electrical installations</p> <p>Installing electrical conductors in accordance with technical standards</p>	<p>Electrical installation in a standard Swedish wall model. (The woodwork is already done by our construction class at school).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Installation of the wiring tubing, including hole-drilling and fastening sockets. 2. Construction of a electrical wiring diagram in the software "Easy EI". 3. Installation of the main central unit complete with the Swedish standard of main switch, earth breaker & fuses. 4. Wiring for light switches and power outlets. 5. Installation of a smart-home concept called "Plejd". This system includes a mobile applet. 6. Diagnostic test of the whole final installation with a "Megger". 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 3 Phase motor: During the task students will change the direction of rotation of the electric motor. They will use push buttons, switches, relays and PLC. 2. Smart installation (KNX): Students will use KNX software for programming smart installation. For control they will use button switches, they will control some actuators: light, dimmers, blinds. They will make program for various scenes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Electrical installation (house installation for one complete room with outlets, switches and lighting) 2. Soldering printed circuit boards (PCB, setting them into operation, debugging and failure correction) 3. Siemens LOGO! or Tia-Portal (programming the control of a conveyer belt line => basics of digitale technology and TIA Programming or LOGO! required 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Choosing electricity components for given installation and requesting a quote <input type="checkbox"/> Designing an electrical diagram according to given specifications <input type="checkbox"/> Set up and wire a domestic or industrial electrical installation <input type="checkbox"/> Wiring and setting up a variable speed controller <input type="checkbox"/> Special module of occupational safety (First aid / Prevention of electrical hazards) <input type="checkbox"/> Commissioning an industrial electrical installation <input type="checkbox"/> Doing maintenance task <ul style="list-style-type: none"> o Observing and finding the fault o Correcting the fault and repairing the installation <input type="checkbox"/> Creating a short program and testing it (automated system) <input type="checkbox"/> Setting up a real domotic installation for handicaped people (KNX) <p><i>During the mobility, a (friendly) competition containing various electricity-related activities will be organized, students will be divided into multinational groups. Activities will address every part of the curriculum.</i></p>

COMPÉTENCES MÉTIERS À ÉVALUER EN MOBILITÉ POUR LES LYCÉENS FRANÇAIS

French
JAC PRO MELEC (EQF4) - Liste des compétences
<p>1 - Analyser les conditions de l'opération et son contexte</p> <p> SPEEC.C1 - [4] Les informations nécessaires sont recueillies SPEEC.C1 - [3] Les contraintes techniques et d'exécution sont repérées SPEEC.C1 - [1] Les contraintes liées à l'efficacité énergétique sont repérées SPEEC.C1 - [4] Les risques professionnels sont évalués SPEEC.C1 - [1] Les mesures de prévention de santé et sécurité au travail sont proposées SPEEC.C1 - [2] Les contraintes environnementales sont recensées SPEEC.C1 - [1] Les interactions avec les autres intervenants sont repérées SPEEC.C1 - [2] Les habilitations et certifications nécessaires à l'opération sont identifiées </p> <p>2 - Organiser l'opération dans son contexte</p> <p> SPEEC.C2 - [3] Après inventaire, les matériels, équipements et outillages manquants sont listés SPEEC.C2 - [1] Le bon approvisionnement ou bon de commande est complété SPEEC.C2 - [1] La répartition des tâches prend en compte l'avancement des autres intervenants SPEEC.C2 - [3] Les activités sont organisées de manières chronologiques SPEEC.C2 - [3] Les contraintes propres au poste de travail y compris environnementales sont prises en compte SPEEC.C2 - [1] Les activités sont (ré)organisées en fonction des aléas (techniques, organisationnels, ...) SPEEC.C2 - [2] Les règles de santé et sécurité au travail sont respectées SPEEC.C2 - [3] Le poste de travail est organisé avec ergonomie SPEEC.C2 - [3] Le poste de travail est approvisionné en matériels, équipements et outillages SPEEC.C2 - [3] Le lieu d'activité est restitué quotidiennement propre et en ordre </p> <p>3 - Définir une installation à l'aide de solutions préétablies</p> <p> SPEEC.C3 - [4] Le dossier technique des opérations est constitué et complet SPEEC.C3 - [5] La solution technique proposée répond au besoin du client et elle est pertinente </p>
English
RO MELEC (EQF4) - Skills list
<p>C1 - Analysing the conditions of the operation and its context</p> <p> BPEEC.C1 - [4] The necessary information is collected BPEEC.C1 - [3] Technical and implementation constraints are identified BPEEC.C1 - [1] Energy efficiency constraints are identified BPEEC.C1 - [4] Occupational risks are assessed BPEEC.C1 - [1] Preventive occupational health and safety measures are proposed BPEEC.C1 - [2] Environmental constraints are identified BPEEC.C1 - [1] Interactions with other stakeholders are identified BPEEC.C1 - [2] The necessary authorisations (eg. Prev. of Elec. Hazards) and certifications for the operation are identified </p> <p>C2 - Organising the operation in its context</p> <p> BPEEC.C2 - [3] After inventory, the missing materials, equipment and tools are listed BPEEC.C2 - [1] The supply order or purchase order is completed BPEEC.C2 - [1] Tasks are divided according to the qualifications and certifications of the assigned electricians BPEEC.C2 - [1] The distribution of tasks takes into account the progress of the other participants BPEEC.C2 - [3] The activities are organised in chronological order BPEEC.C2 - [3] Workplace-specific constraints, including environmental constraints, are taken into account BPEEC.C2 - [1] Activities are (re)organised according to hazards (technical, organisational, etc.) BPEEC.C2 - [2] Occupational health and safety rules are respected BPEEC.C2 - [3] The workstation is ergonomically organised BPEEC.C2 - [3] The workstation is supplied with materials, equipment and tools BPEEC.C2 - [3] The activity site is returned clean and tidy every day </p> <p>C3 - Defining an installation using pre-defined solutions</p> <p> BPEEC.C3 - [4] The technical file of the operations is constituted and complete BPEEC.C3 - [5] The proposed technical solution meets the client's needs and is relevant </p>



© Agence Erasmus+ France / Education Formation
Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.

Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Copyright photos : Shutterstock Images
MAJ Janvier février 2025



**Guide sur la reconnaissance
de la mobilité
en formation professionnelle
initiale**



LinkedIn

<https://www.linkedin.com/showcase/les-experts-erasmus-de-l-efp/>

